



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COURRIER ARRIVE LE

21 JUL. 2022

MAIRIE DE
CHATEL SUR MOSELLE

**Direction départementale
des territoires des Vosges**

Epinal, le

13 JUL. 2022

Laurence KURTZEMANN

chargée d'études

03 29 69 14 29

laurence.kurtzemann@vosges.gouv.fr

ddt-suh-bumc@vosges.gouv.fr

Madame la maire
1 place Général de Gaulle
88330 Châtel-sur-Moselle

Madame la Maire,

La révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Vosges Centrales a été approuvée par son conseil syndical le 29 avril 2019. Vous avez délibéré en faveur de la mise en compatibilité le 19 décembre 2019 et avez ensuite mandaté un bureau d'études pour réaliser la mise en compatibilité relative à la réduction des capacités d'urbanisation en extension de votre document d'urbanisme.

Suite aux réunions organisées sur le sujet avec le SCoT des Vosges Centrales, la Chambre d'Agriculture, la Communauté d'Agglomération d'Epinal et l'État, vous avez décidé de bloquer à l'urbanisation les secteurs suivants :

- 7,24 ha de la zone UB reclassés en zone N,
- 8,88 ha de la zone AUa en zone 2 AU,
- 2,19ha de zone 1AUB rebasculés en 2AU,
- 3,59ha de zone 1AUC rebasculés en 2AU,
- 1,67ha de zone 1AUD rebasculés en 2AU,

soit un total de 23,57ha.

La procédure de mise en compatibilité de votre document d'urbanisme a donc conduit à la réduction de vos capacités d'urbanisation en extension, contribuant ainsi à l'effort collectif demandé aux communes du SCoT des Vosges Centrales.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes hommages respectueux.

Le directeur départemental des territoires

Dominique BEMER

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, vendredi de 09h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00